

Avenant n°3 à la convention du 03 décembre 2020 entre

le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique

et

le Ministre des Armées

Relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, modifié ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;

Vu le décret n° 2007-447 du 27 mars 2007 relatif à la direction du budget, modifié ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction du budget, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2017-1073 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre des armées, modifié ;

Vu l'arrêté du 18 février 2013 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle du ministère de la défense ;

Vu la convention du 03 décembre 2020 entre le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et la Ministre des Armées, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance ;

Le présent avenant est conclu entre :

- le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, représenté par le sous-directeur de la 3^{ème} sous-direction de la direction du budget, responsable du programme 363 de la mission « Plan de relance », désigné sous le terme de « délégrant » d'une part ;

Et

- le Ministre des Armées, représenté par Le Directeur des Plans, des Programmes et du Budget de la direction générale de l'armement désignée sous le terme de « délégataire » d'autre part.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le présent avenant vise à modifier les montants dédiés au financement de certaines mesures du BOP 0363- CARM pour prévoir les dispositions permettant la gestion des crédits disponibles en 2022 sur l'action 02 « souveraineté technologique et résilience ». Ces dispositions permettent la commande de systèmes de mini-drone pour la Marine (SMDM) dans le cadre des activités de surveillance maritime du CROSS Griz-Nez et du dispositif de sauvetage en Manche/Mer du Nord conformément à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre pris à la suite de la réunion interministérielle du 25 novembre 2022 .

Article 1^{er} :

I – après le cinquième alinéa de l'article I.1 « Champ de délégation » est inséré le paragraphe suivant : « La présente délégation porte également sur le financement de la commande de deux systèmes de mini-drone pour la Marine (SMDM) dans le cadre des activités de surveillance maritime du CROSS Griz-Nez et du dispositif de sauvetage en Manche/Mer du Nord à hauteur de 4 M€. » ;

II – à la fin de l'article I.1 « Champ de délégation », le dernier alinéa est remplacé par l'alinéa suivant : « La ventilation par dispositifs est présentée en annexe 1. Cette dernière présente également le montant des reports de crédits de 2021 vers 2022 et de 2022 vers 2023. » ;

Article 2 :

L'annexe 1 est remplacée par l'annexe suivante :

ANNEXE 1 – ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OUVERTURES DE CREDITS

Volet / mission Relance	Destination	Actions	Dispositifs	Crédits ouverts en 2021		Reports 2021 > 2022		Crédits ouverts en 2022		Reports 2022 > 2023	
				AE 2021	CP 2021	Reports AE 2022	Reports CP 2022	AE 2022	CP 2022	Reports AE 2023	Reports CP 2023
Compétitivité	P363		Total	160 986 867	160 986 867	7 002 218	10 136 715	144 019 167	144 019 167	-	4 000 000
		Action n° 02 - Souveraineté technologique et résilience	Financement de la recherche duale en matière spatiale	149 986 867	149 986 867	-	-	140 019 167	140 019 167	-	-
		Action n° 02 - Souveraineté technologique et résilience	Drones de surveillance maritime	-	-	-	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
		Action n° 04 - Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	Mise à niveau numérique de l'Etat - Armées Cloud sécurisé et souverain	11 000 000	11 000 000	7 002 218	10 136 715	-	-	-	-

*Montants prévisionnels

Article 3 :

L'annexe 1bis est remplacée par l'annexe suivante :

ANNEXE 1bis – ECHEANCIER PREVISIONNEL DES MISES A DISPOSITION DE CREDITS EN 2022

en euros			Ressource (y.c reports)		MAD février 2022		MAD mars-décembre 2022		Reports prévisionnels sur 2023	
BOP	Action	Brique	AE 2022	CP 2022	AE	CP	AE	CP	AE	CP
CARM	363-02	363-3201	140 019 167	140 019 167	140 019 167	47 480 453	4 000 000	92 538 714	-	4 000 000
CARM	363-04	363-3357	7 002 218	10 136 715	2 050 000	855 489	4 952 218	9 281 226	-	-

Il est précisé que les crédits reportés d'un exercice à l'autre, estimatifs à ce stade, pourront être mis à disposition au fur et à mesure de la gestion à la discrétion du responsable de programme.

Article 4 : Le présent avenant est publié, selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État.

Le 15/12/2022

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté Industrielle et Numérique,

Le sous-directeur de la 3^{ème} sous-direction de la
direction du budget

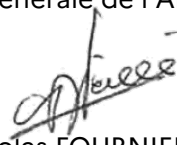
Le sous-directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alban Hautier', written over a horizontal line.

Alban HAUTIER

Pour le Ministre des Armées,

Le Directeur des Plans, des Programmes et
du Budget
Direction Générale de l'Armement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Fournier', written over a horizontal line.

Nicolas FOURNIER